

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220461

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation
06 avril 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 31
Votants : 35

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. PARIS Hubert
M. PLUT Jean-Claude
M. POTTIER Louis
Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU
Mme RENARD Candy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220412-D20220461-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : AVANCEMENT DE GRADE 2022
SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE**

Suite à l'étude du tableau annuel des agents promouvables à un grade supérieur, Monsieur le Président propose les avancements de grades suivants au titre de l'année 2022 :

Catégorie C :

- **1 agent administratif** promouvable sous conditions d'ancienneté et réussite de l'examen pro :
 - o Situation actuelle : Adjoint administratif territorial – 6^{ème} échelon,
 - o Situation proposée : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe – 4^{ème} échelon.

Date de nomination proposée : 12/02/2022 (rétroactivité possible eu égard au nouveau grade déjà ouvert au sein de la collectivité)

- **1 agent technique** promouvable sous conditions d'ancienneté :
 - o Situation actuelle : Adjoint technique principal 2^{ème} classe – 8^{ème} échelon,
 - o Situation proposée : Adjoint technique principal 1^{ère} classe – 6^{ème} échelon.

Date de nomination proposée : 14/07/2022 (date définie selon conditions d'ancienneté. Nouveau grade déjà ouvert au sein de la collectivité)

Catégorie A :

- **1 agent éducateur jeunes enfants** promouvable sous conditions d'ancienneté :
 - o Situation actuelle : Educateur jeunes enfants – 10^{ème} échelon,
 - o Situation proposée : Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle – 7^{ème} échelon.

Date de nomination proposée : 15/06/2022 (date définie selon conditions d'ancienneté)

Il est proposé à l'Assemblée de valider les promotions décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la nomination par voie d'avancement de grade les agents concernés aux dates auxquelles les conditions d'anciennetés sont réunies,

- **ACCEPTE** de modifier le tableau des effectifs par la création et suppression des grades suivants :

Grades à supprimer	Date de suppression	Grades d'accès à ouvrir	Date d'ouverture	Nbre d'agents promouvables
Educateur jeunes enfants	15/06/2022	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	15/06/2022	1

L'Assemblée sollicite Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille pour effectuer les démarches utiles aux modifications de carrières des agents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,

Michel LERON
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS